



## COMMUNE DE TILLET

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2021 A 18H30

Présents : RAYMOND Alain, THOMAS Alain, BARCELO Guy, RAMSEYER Aurélie, BOFILL Jean-Luc, DAR COURT Daniel, DEBRAS Vve RAYE Michèle, JUANOLA Joseph et TITTEL Joanna.

Procuration de BUREAU Isabelle à BARCELO Guy,  
COSTESEQUE Camille à RAYMOND Alain.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent a été adopté à l'unanimité.

#### # Comptes administratifs 2020

Lecture est faite du Compte Administratif 2020 du Budget général qui présente un excédent total de clôture de :

	369 022.21 €
dont section de Fonctionnement :	345 352.27 €
et section d'Investissement :	23 669.94 €

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Lecture est faite du Compte Administratif 2020 du Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement qui présente un excédent total de clôture de :

	26 802.79 €
dont section d'Exploitation :	138.98 €
et section d'Investissement :	26 663.81 €

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Lecture est faite du Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement qui présente un déficit total de clôture de :

	- 88 956.89 €
dont section de Fonctionnement :	- 3 271.93 €
et section d'Investissement :	- 85 684.96 €

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

# L'ensemble du Conseil municipal approuve

- les Comptes de Gestion 2020 de la perception qui sont en parfaite concordance avec les Comptes Administratifs 2020,
- les affectations de résultat des budgets général et eau/assainissement.

#### # Taxes Directes Locales

Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, le Maire propose de conserver pour 2021 les mêmes taux pour le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti, seuls taux de taxes restants à la collectivité.

Cependant, il est impératif d'intégrer le taux de Foncier Bâti départemental au taux communal, venant compenser la perte de la Taxe d'Habitation aux collectivités, soit :

Foncier Bâti	37.42 % (17.32 % + 20.10 %)
Foncier Non Bâti	60.00 %

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

# L'ensemble du Conseil municipal :

- approuve la désignation du correspondant Défense : M. BOFILL Jean-Luc,
- autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance technique en eau potable et en assainissement avec le Conseil départemental,
- approuve l'élection des membres de la Commission Concession.

La séance est levée à 19h25